

Séance
extraordinaire
du 17 décembre
2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-
SEPTIÈME (17^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT-
QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H 05 À LA SALLE DU CONSEIL
SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances
M. Roch Nadeau, directeur des loisirs, de la culture et de la vie
communautaire
M. Robert Roger, directeur des incendies
M. Philippe Marin, directeur des travaux publics

Deux (2) contribuables

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.12.589

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
cités et cilles*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

24.12.590

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2025.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

24.12.591

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le maire présente le budget 2025 de la Ville de Mont-Joli

Au nom du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement pour l'année 2025, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour la période 2025-2026-2027. Ce budget, équilibré de 15,9 millions de dollars, représente une augmentation de 4,95 % par rapport à l'année précédente, attribuable en grande partie à l'augmentation des coûts reliés à la collecte et à la disposition des matières résiduelles ainsi qu'à la mise aux normes de nos infrastructures d'eau.

D'emblée, je souhaite saluer les efforts collectifs du conseil municipal et de l'équipe de direction pour contenir la progression des dépenses et limiter l'impact sur la fiscalité, en veillant à ce que la hausse des taxes ne soit pas supérieure au taux d'inflation.

Il est important de souligner que cette hausse résulte également des dépenses inévitables pour le maintien de nos infrastructures et services de base. Des postes tels que l'entretien des bâtiments, le carburant ou la gestion des déchets ont un impact direct sur notre budget. Ces dépenses sont essentielles pour garantir la qualité et la continuité des services indispensables, comme la sécurité publique, les interventions d'urgence, le déneigement ou encore la gestion de l'approvisionnement en eau.

Conscients des défis financiers auxquels nous sommes confrontés, nous restons déterminés à développer notre communauté de manière durable, sans alourdir le fardeau fiscal des citoyens. Nous avons à cœur de mettre en place des solutions qui répondent aux attentes de la population, tout en assurant la croissance de notre ville.

Plus en détail, la hausse budgétaire de 8,64 % dans l'administration générale résulte principalement de l'embauche d'une nouvelle ressource à la direction générale et la tenue d'élections municipales en 2025. Oui, il y aura des élections en 2025.

Dans le secteur de la sécurité publique, la hausse de 5,7 % est attribuable en grande partie à l'embauche d'un préventionniste supplémentaire pour appuyer notre équipe au service incendie. L'ajout de ce professionnel permettra de renforcer la prévention des incendies et de mieux accompagner les citoyens dans la mise en place de mesures de sécurité.

Au chapitre de l'hygiène du milieu, qui est en hausse de 8,7 %, l'augmentation est principalement due à la mise à niveau de nos installations à l'usine de filtration et à des travaux de nettoyage à la prise d'eau. Une partie de cet écart s'explique par l'attribution d'un nouveau contrat pour la collecte des matières résiduelles et les premières opérations de faucardage prévues en 2025 au lac du Gros-Ruisseau.

À cet égard, à compter du 1^{er} janvier, dans le but d'améliorer l'efficacité de ce service essentiel, la collecte des matières résiduelles relèvera de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. La fréquence des collectes sera uniformisée

à la grandeur des deux MRC afin de réduire les coûts de transport des déchets et d'encourager le tri à la source.

Par ailleurs, les dépenses en lien avec la santé et le bien-être augmentent de 35,6 %. Cette hausse substantielle est due à des travaux de réfection majeure qui seront réalisés dans des logements de l'Office d'habitation de La Mitis.

Dans le domaine des loisirs et de la culture, la hausse budgétaire s'explique principalement par l'augmentation des frais d'énergie dans différents bâtiments, à notre participation dans le Projet Mitis Lab et le renouvellement des équipements informatiques à la bibliothèque. Le projet Mitis Lab, dont la réalisation est conditionnelle à l'obtention de subventions, a pour but de réinventer la bibliothèque pour en faire un véritable 3^e lieu, c'est-à-dire un lieu d'échange, de rencontre et de créativité.

Enfin, les dépenses de financement sont marquées par une hausse significative de 35 %, qui est due aux taux d'intérêt plus élevés au financement de nouveaux travaux à venir.

Ces ajustements budgétaires découlent d'une analyse minutieuse des besoins de notre ville et de notre engagement à offrir des services de qualité. Nous restons vigilants afin de garantir une gestion optimale des ressources publiques, tout en orientant nos investissements vers des priorités qui soutiendront le développement de notre communauté. Parmi ces priorités, mentionnons le développement résidentiel où des sommes importantes sont prévues au cours des trois prochaines années.

HAUSSE DE TAXES LIMITÉE À 2,16 %

En 2025, le taux de la taxe foncière dans le secteur résidentiel passera de 1,26 \$ à 0,985 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Cette diminution du taux de la taxe foncière s'explique par l'augmentation du rôle d'évaluation. Ce dernier reflète une augmentation de la valeur totale des propriétés sur notre territoire. Cette hausse de 30 % permet de maintenir les recettes fiscales nécessaires tout en réduisant le taux appliqué aux propriétaires. Notons que les taxes constituent la principale source de revenus de la Ville soit 63 %, suivies des compensations tenant lieu de taxes à 16.6 %.

La valeur moyenne d'une résidence sur le territoire mont-jolien passe ainsi de 150 000 \$ à 200 000 \$, ce qui représente une estimation plus juste de la valeur des maisons dans le marché actuel. La valeur d'un immeuble est établie à partir de l'analyse des prix de vente des propriétés vendues à l'intérieur d'une période ciblée. Dans la MRC de La Mitis, cet exercice est mené par la firme Évimbec.

Ainsi pour une résidence évaluée en moyenne à 199 461 \$, le compte de taxes moyen connaîtra une augmentation de 2,16 % ou de 59,25 \$. Cette augmentation s'aligne à l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois qui est de 2 %.

Le taux de la taxe foncière spéciale liée aux règlements d'emprunt pour l'aqueduc et l'égout connaîtra une réduction notable, passant de 0,10 \$ à 0,034 \$ du 100 \$ d'évaluation.

En ce qui concerne les tarifs d'aqueduc et d'égout, ces derniers augmentent de 13 %, tandis que les tarifs associés à la gestion des matières résiduelles augmenteront de 17 %. Ces ajustements sont nécessaires pour répondre aux coûts croissants liés à ces services et pour maintenir leur qualité.

Pour équilibrer les revenus et les dépenses, une somme de 200 000 \$ a été prélevée du surplus non affecté. Ce qui nous permet de garantir la continuité des services offerts à la population sans augmenter les taxes. La réserve, qui atteint 1 090 000 \$, nous offre la marge de manœuvre financière pour faire face à d'éventuels imprévus et de soutenir des priorités stratégiques sans compromettre l'équilibre budgétaire. Je vous le dis immédiatement, cette saine gestion des fonds publics qui nous a été

confiée nous met dans une situation envieuse. Nous serons la Ville de centralité ou ville cité régionale au Bas St-Laurent dans laquelle nous allons taxer le moins les citoyens. Donc c'est peu dire. Le compte de la maison moyenne versus le compte de taxes c'est lui le plus bas au Bas St-Laurent pour des villes de centralité ou ville cité régionale.

DETTE

Encore cette année, je suis heureux de vous annoncer une diminution de la dette. En effet, d'ici le 31 décembre 2024, la dette de la Ville atteindra environ 8,7 M \$ comparativement à 9 6 M \$ l'an dernier. Il s'agit d'une baisse de 9,5 % ou de 918 100 \$. La réduction de la dette témoigne de notre engagement à gérer rigoureusement nos finances et à diminuer progressivement notre endettement. De plus, la majeure partie de cette dette est constituée de financements publics, sous forme de subventions à venir, qui sont essentielles pour réaliser des projets d'envergure que nous n'aurions pas pu entreprendre sans le soutien gouvernemental.

Encore là, j'ai une petite note, à l'union des municipalités du Québec, dont nous sommes membres, nous avons un caucus qui s'appelle les villes centres, nous sommes 32 villes. La moyenne de l'endettement par citoyen est de 2 534 \$ alors qu'à Mont-Joli, elle est de 766 \$ par habitant. Ce qui signifie que notre bilan financier est enviable un peu partout au Québec et dans la région. Je suis convaincu, qu'on fait une différence pour les citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2025 et celles-ci se présentent ainsi :

Revenus

Taxes	10 082 305,00
Compensation tenant lieu de taxes	2 649 910,00
Transferts	1 869 090,00
Services rendus	1 120 660,00
Autres revenus	267 160,00
TOTAL DES REVENUS	15 989 125

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	2 536 829
Sécurité publique	1 805 216
Transport	3 178 565
Hygiène du milieu	3 875 737
Santé et bien-être	160 000
Aménagement, urbanisme et développement	671 629
Loisirs et culture	2 756 399
Frais de financement	310 710
Total des dépenses de fonctionnement	15 295 085

Financement

Remboursement de la dette à long terme	615 000
Total des autres activités financières	615 000

Affectations

Activités d'investissement	(489 250)
Excédent de fonctionnement affecté	450 210
Réserves financières et fonds réservés	(40 000)
Total des affectations	(79 040)

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS	15 989 125
--	-------------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Sources de financement

Transferts conditionnels	4 320 000
Taxes	466 500
Fonds de roulement	205 000
Surplus affecté	231 000
Emprunt	5 320 000
TOTAL	10 542 500

Dépenses d'investissement

Administration générale	15 000
Sécurité publique	138 500
Transport	812 000
Hygiène du milieu	8 602 000
Aménagement, urbanisme et développement	-
Loisirs et culture	975 000
TOTAL	10 542 500

24.12.592 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.12.593 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h15

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière